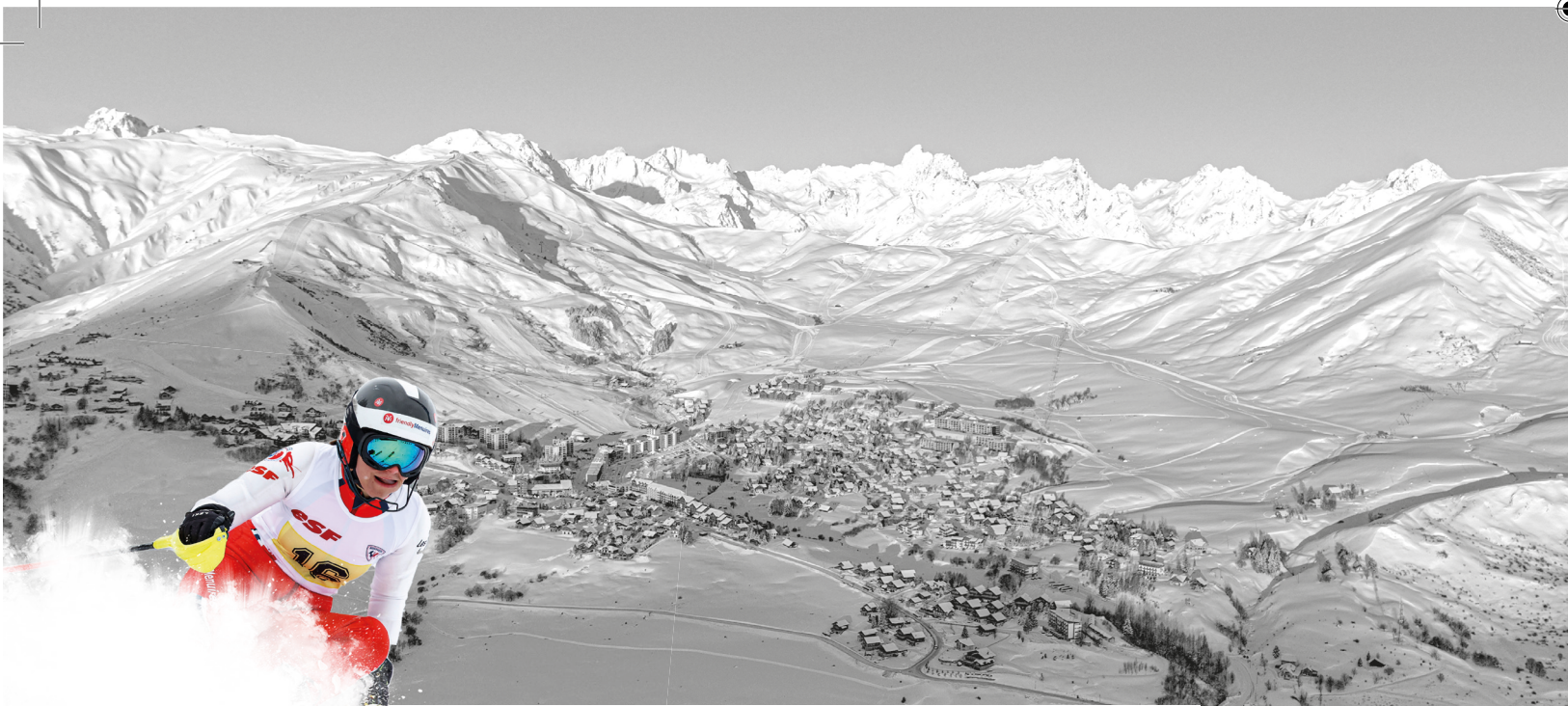




PROGRAMME PRÉVISIONNEL

4 Avril 2025 Vendredi

- 15 h à 20 h * Accueil des participants
- 18 h 30 * Comité de course
- Chapiteau
- Cinéma

5 Avril 2025 Samedi

- 7 h à 8 h * Accueil des participants
- 8 h 15 * Finale slalom
- 17 h * Défilé des ESF
- 17 h 30 * Proclamation des résultats
- Chapiteau
- Stade 1-2-3-4-5
- Départ village des partenaires
- Chapiteau

6 Avril 2025 Dimanche

- 8 h 30 * Finales slalom parallèle
- 8 h 15 * Coupe ESF - Slalom
- 13 h * Remise des prix et proclamation des résultats
- Stade 2
- Stade 1-3-4-5
- Podium - Aire d'arrivée

37^e SKI D'OR

LA TOUSSUIRE
LES 5 ET 6 AVRIL
2025
21^e SKI D'OR DES PARENTS
TROPHÉE FAMILLE Mc CALL Mac BAIN



Visuel de couverture : Agence ginette • © Photos : Agence Zoom, Bastien Taugis, Yves Thillon.

MTT DESIGN
& COMMUNICATION

Partenaire majeur



Partenaires



BIODERMA

SALOMON

Partenaires médias

L'EQUIPE



Partenaire institutionnel



Toutes les infos et les résultats sur esf.net. Suivez toute l'actualité **esf** sur nos réseaux sociaux



@esf_officiel

ÉPREUVE SKI D'OR

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité **aux élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

PRINCIPE DE L'ÉPREUVE «SKI D'OR»

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :
a) le premier jour : finales de slalom en deux manches ;
b) le deuxième jour : finales de slalom parallèle + coupe des partenaires pour les compétiteurs non qualifiés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents filles ou garçons **doivent être élèves des ESF**, être nés en 2010 et avant, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.
Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

Les concurrents sélectionnés et inscrits par leur ESF doivent également remplir à la fois les conditions suivantes :

- habiter effectivement dans une localité qui ne soit pas :
 - une commune où est implantée une station de ski,
 - reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique
- ne pas figurer sur une liste « pôle espoir » de la FFS
- ne pas être fils ou fille de moniteur
- ne pas être engagé dans le cursus du DE – moniteur de ski alpin (obtention de l'UF 1)
- ne pas participer aux circuits nationaux U 16, ne pas figurer avec un classement inférieur à 120 points sur la liste FFS n° 525 ou équivalent à l'étranger ne pas figurer avec un classement inférieur à 200 points (Géant – Slalom) sur la liste FIS n° 1825.

* quotas 2025 : pour chaque catégorie garçons et filles : 12 enfants maximum par ESF.

Le port du casque est obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATÉGORIES :

- 1) U 16 filles.....nées en **2010 et 2009**
- 2) U 16 garçons.....nés en **2010 et 2009**
- 3) U 18 filles , U 21 et séniors damesnées en **2008 et avant**
- 4) U 18 garçons.....nés en **2008 et 2007**
- 5) U 21 et séniors hommesnés en **2006 et avant**

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions **le 23 mars 2025.**

NATURE DES ÉPREUVES

- 1) **Finales slalom** : slalom en deux manches (type chamois)
- 2) **Finales Ski d'Or** : slalom parallèle organisé en référence aux règles techniques établies par la FFS, aménagées pour prendre en compte les objectifs assignés à cette épreuve.
- 3) **Coupe ESF** : slaloms réservés aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.



CLASSEMENT

a) Épreuve de qualification : Il sera établi

I - un classement individuel par catégorie : U 16 filles, U 16 garçons, U 18 + U 21 + Séniors Dames, U 18 garçons, U 21 + Séniors Hommes.

II - un classement ESF toutes catégories confondues
Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des deux manches, les coureurs qualifiés pour le slalom parallèle à l'issue de la 1ère manche devront participer à la 2^e manche.

On classe les ESF sur la base des trois premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

Les ESF ne pourront être classées qu'une seule fois

CALCUL DES POINTS

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = \frac{100 - (\text{classement dans sa catégorie} \times 100)}{\text{Nombre de classés ou de participants dans sa catégorie}}$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

- le 1^{er} obtient : $100 - \frac{(1 \times 100)}{30} = 96,66$ points
- le 3^e obtient : $100 - \frac{(3 \times 100)}{30} = 90$ points
- le dernier obtient : $100 - 100 = 0$ point
- le premier d'une catégorie de 50 participants obtient $100 - \frac{(1 \times 100)}{50} = 98$ points ; sa performance est meilleure.

b) Finales et Coupes ESF

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des finales de slalom.

RÈGLEMENT DU SLALOM PARALLÈLE DU SKI D'OR ORGANISÉ EN RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT FFS

Art. 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,
- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
- Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1^{re} manche, les 4 premiers de la 2^e manche et les 8 au total des 2 manches.

Art. 2 : Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art. 3 : Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du Ski d'Or.

Art. 4 : Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci, étant déterminée par le jury de compétition.

Art. 5 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art. 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art. 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art. 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art. 9 : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement au slalom.